

emoa.

Mutuelle du Var

**Rapport sur la prise en compte des
critères Environnementaux, Sociaux et de
Gouvernance (ESG) dans notre politique
d'investissement
Exercice 2020**

**Conseil d'Administration
Du 7 avril 2021**

EMOA Mutuelle du Var

89 Place de la Liberté

BP 5006 – 83091 TOULON Cedex

www.mutuelle-emoa.fr

Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité

N° SIREN 783 169 220

Préambule

En application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier modifié par la loi 2015—992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil d'Administration établit, chaque année, un rapport sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans notre politique d'investissement.

Les informations contenues dans ce rapport sont déterminées par décret.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable et permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- ✓ Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- ✓ Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- ✓ Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

Démarche générale

La prise en compte par notre Mutuelle des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans notre politique d'investissement s'inscrit dans une démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable dans notre activité.

Elle s'inscrit également dans les différentes politiques arrêtées par le Conseil d'administration, telles que :

- ✓ La politique des placements,
- ✓ La politique de gestion des risques,
- ✓ La politique Compétence et Honorabilité,
- ✓ La politique d'Achat,
- ✓ La politique d'externalisation.

Ainsi la politique de gestion des risques prévoit les modalités de suivi du respect des principes d'indépendance du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Cette prise en compte dans notre quotidien est plus ou moins ancienne selon les items. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Modalités de prise en compte

Cette démarche trouve son application au travers de nos politiques écrites.

- **Notre politique d'achat** est définie selon 3 axes majeurs : l'efficacité économique, la déontologie et le développement durable.

La prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats. La fonction achat est ainsi un acte majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion avec les fournisseurs :

- Respect de l'environnement,
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de la mutuelle,
- Maîtrise du recyclage des déchets,
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone,
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable.

Notre politique d'achat s'inscrit donc dans une démarche « achats responsables », tel que défini par l'Observatoire des Achats Responsables : « Tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur ».

Cette politique s'est concrétisée dès 2017 par la mise en place d'une collecte papier et gobelets en plastique effectuée par une entreprise adaptée dont la vocation est à la fois sociale (créer des emplois locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap) et environnementale (participer activement à la protection de l'environnement). Ce prestataire vient collecter régulièrement les déchets issus des corbeilles de tri et les emmène sur son site de recyclage.

Ainsi, en 2020, dans nos locaux, 1 tonne et 787 kilos de papiers ont été collectés et recyclés sur l'année, ainsi que 79 kg de gobelets.

- En termes d'impact social, cette activité correspond à 18 heures de travail confié à des personnes en difficultés.
- Les bénéfices environnementaux représentent, quant à eux, une économie équivalente à :
 - ✓ 30 arbres non coupés,
 - ✓ 41 m³ d'eau,
 - ✓ 9 801 KWh,
 - ✓ 759 kg de CO₂
 - ✓ 66 litres de pétrole .

Soit environ l'équivalent de 206 bains, 24 mois de consommation électrique d'un foyer français, 3 AR Paris/Marseille en avion et 469 kms en voiture.

Par ailleurs, la politique achat est un levier possible pour aider les personnes en situation de handicap à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi, la mutuelle fait appel à une ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de ses sites.

- **Notre politique de gestion des risques** prévoit la prise en compte des critères sociaux sans que ces critères y soient spécifiquement identifiés à ce jour.

En effet, EMOA Mutuelle du Var a mis en place depuis plusieurs années une politique globale en matière de prévention / sécurité / formation et qualité de vie au travail à destination de son personnel.

Elle porte également une attention particulière au dialogue social, représenté par les élus du Comité Social et Economique afin de mener des actions conjointes à destination des salariés.

La pandémie de Covid-19 nous a amené à déployer les actions suivantes :

- Volet prévention / sécurité :
 - ✓ Changement du mobilier des salles de réunion par des tables individuelles sur roulettes pour le respect des gestes barrières en salle de réunion (distanciation)
 - ✓ Acquisition de PC portables par service pour le télétravail.
 - ✓ Acquisition de casques audio par salarié en télétravail.
 - ✓ Equipement des bureaux conseillers de toutes nos agences en plexiglass.
 - ✓ Délimitation par des plexiglass des pôles Relation clients et Informatique, basés à Six-Fours.
 - ✓ Augmentation des passages de l'entreprise de nettoyage des locaux sur les sites qui ne bénéficiaient pas d'un passage par jour ouvré.
 - ✓ Mise à disposition du gel hydroalcoolique, de masques chirurgicaux et des lingettes désinfectantes.
 - ✓ Installation d'interrupteurs à détection de présence et/ou du niveau de luminosité au local dédié à la restauration et dans les sanitaires. Ces derniers ont été équipés de robinetteries et distributeurs de savon no touch.
- Volet qualité de vie / bien-être au travail : Signature d'un accord de télétravail qui sera mis en application à l'issue de la crise sanitaire sur la base du volontariat.

Par ailleurs, en dehors du contexte « Covid », d'autres actions ont également été mises en œuvre ou poursuivies :

- Volet prévention / sécurité :
 - ✓ Des formations sur la sécurité à destination des salariés : Manipulation des extincteurs, recyclage SST (Sauveteur Secouriste du travail), Habilitation électrique et recyclage électrique (maintien dans la fonction).
 - ✓ La présence de 3 référents en interne intervenant sur la sécurité et la prévention.

- ✓ Le contrôle annuel sur l'ensemble de nos sites, par nos prestataires, des installations électriques et de nos systèmes de sécurité incendie.
- Volet qualité de vie / bien-être au travail :
 - ✓ L'acquisition d'écrans d'ordinateur de plus grande dimension.
 - ✓ Don aux salariés d'une gourde en plastique à l'effigie d'EMOA afin de limiter la pollution avec les bouteilles et gobelets en plastiques.
 - ✓ Le nettoyage annuel des moquettes et biennuel des filtres des climatiseurs.
 - ✓ L'engagement de réaliser les réunions en interne sur une plage horaire afin de respecter les contraintes personnelles des salariés (9h/12h-14h/17h).
 - ✓ La modification de l'accord AORTT concernant le calendrier des jours de RTT pour les non cadres qui n'est plus figé, les salariés devant désormais poser 5 jours au choix par trimestre (6 pour le 4^{ème}).
 - ✓ La modification de l'accord AORTT concernant les plages horaires fixes, en particulier sur la pause déjeuner afin de permettre de partir plus tôt en fin de journée lorsque le poste le permet.
 - ✓ La réalisation de formations sur la gestion des états émotionnels.
- **Notre politique de placement** formalise la prise en compte de ces critères en prévoyant qu'à rentabilité et niveau de risque équivalent, la mutuelle doit privilégier les investissements favorisant des actions positives en matière sociale, environnementale ou de gouvernance.

Concrètement, cette démarche est intégrée dans nos choix de placement puisque, en 2020, **41% de nos investissements et 11% de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.

Moyens d'information

Ce rapport est disponible sur le site de notre mutuelle : www.mutuelle-emoa.fr.